

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 676

Artikel: Entreprises : cette information venue d'ailleurs...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 676 17 mars 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CPC 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gil Stauffer
Daniel Winterregg

676

Faites vos jeux!

La «Tribune-Le Matin» et «La Suisse» sur les traces de «Blick» dans la fièvre du Bingo. La décision des deux éditeurs romands, Nicole à Genève et Lamunière à Lausanne — pas de monopole de ce côté-ci de la Sarine: concurrence sauvage ou complicité? — de lancer ce jeu ne surprendra pas: les spécialistes de Ringier qui ont inauguré la formule en Suisse ne conviennent-ils pas que l'expérience est particulièrement rentable pour des journaux genre «feuille de boulevard», de préférence à diffusion plurirégionale, et comptant plutôt sur des acheteurs au numéro?

Et en effet, si MM. Nicole et Lamunière ne craignent pas pour l'image de marque de leurs quotidiens respectifs, ils sont en droit d'attendre du Bingo de substantielles retombées côté tirage: «Blick», qui a largement dépassé le cap des 300 000 acheteurs par jour, en a comptabilisé 10 à 15% de plus grâce au Bingo! Jamais une offensive «rédactionnelle» — et on sait pourtant que Ringier ne lésine pas sur les moyens lorsqu'il s'agit de séduire des acheteurs — n'avait provoqué un tel bond en avant. Bien sûr, les sommes offertes aux gagnants par Ringier (vingt fois 20 000 francs pour cette deuxième tranche) sont plus considérables que celles proposées par «La Suisse» et la «TLM» qui sont tenues à une certaine mesure en la matière, en vertu d'un accord entre éditeurs; mais qu'importe l'appât, le «succès» commercial semble bel et bien programmé d'avance¹.

Pour le reste, avec l'avènement du Bingo, le ménage de la presse se complique encore. La vente du journal aux annonceurs pesait déjà d'un poids beaucoup plus lourd dans les budgets que la vente aux lecteurs. Aujourd'hui, la vague des bingo-teurs

va permettre de relativiser encore davantage l'importance de la qualité du produit journalistique: si le tirage se porte bien, sera-ce dû au succès des concours ou au travail des journalistes? et si les temps deviennent plus difficiles, sabrera-t-on dans les postes rédactionnels ou dans les dizaines de milliers de francs consacrés aux joueurs? A «Blick» en tout cas, où on n'a jamais fait un drame pour une erreur commise par un journaliste, le responsable de l'édition a un seul souci, une véritable obsession jusqu'au dernier bon à tirer: si un numéro faux se glissait dans le Bingo quotidien?

L. B.

¹ A Londres et à New York, le succès a été le même: extraordinaire, au point que les journaux qui se sont embarqués dans l'aventure n'ont plus pu se passer de cet appoint à leurs ventes traditionnelles et que leurs concurrents en ont été réduits à publier les numéros à titre d'information (ces jours-ci, «Blick» en est encore à publier à ses frais, dans les pages d'annonces du «Tages Anzeiger», les résultats de son Bingo).

ENTREPRISES

Cette information venue d'ailleurs...

Les Ateliers des Charmilles ont été rachetés par Georg Fischer, entreprise métallurgique de Schaffhouse.

Cette information, nous avons pu la lire le 1^{er} mars dans la presse genevoise. Dans la «Tribune de Genève», cinquante lignes signées de J.-M. Laya qui, «faute d'informations précises», fait référence à une information de la «Neue Zürcher Zeitung» sur l'existence d'un accord provisoire entre Charmilles et Georg Fischer. Le 3 mars, toujours dans la «Tribune de Genève», un tiers de page

SUITE ET FIN AU VERSO

Cette information venue d'ailleurs...

pour rendre compte de la conférence de presse qui annonce officiellement l'opération de rachat.

Début février déjà, le lecteur de la «NZZ» était informé de l'intention de Georg Fischer de mettre la main sur l'entreprise genevoise. Le 28 février, la gazette zurichoise consacrait une pleine page à la fusion, avec une analyse détaillée de la situation des Ateliers des Charmilles: une entreprise qui, il y a peu, contrôlait le marché mondial de l'électroérosion et qui, aujourd'hui, en est à imputer la moitié de ses pertes — au total 38 millions — à ce secteur dit de pointe. L'explication, un scénario connu: une position de leader, des marges confor-

tables qui n'incitent pas l'entreprise genevoise à pousser l'innovation, alors que la concurrence, elle, le fait... et les Charmilles, en quelques années, se trouvent dépassées.

La «NZZ» nous apprend aussi que Georg Fischer n'a guère bonne mine. Vente de son secteur machines textile à Sulzer l'automne passé, plus de bénéfice depuis cinq ans. La corbeille de mariée est peu remplie.

LA LECTURE DE LA «NZZ»

On connaît l'antienne de la domination alémanique croissante sur l'économie romande et le déplacement des centres de décision outre-Sarine. Il faudra maintenant y ajouter une autre constatation: pour être informés de la marche de leurs entreprises, les Romands, les syndicats doivent se mettre à la lecture de la «NZZ». Certes, la presse romande

possède moins de moyens financiers que les grands journaux suisses alémaniques; mais elle manque surtout de journalistes aux coudées franches, curieux, pour qui les grandes entreprises ne sont pas des vaches sacrées qu'on observe respectueusement de loin et dont on se contente de reproduire fidèlement les communiqués de presse (quelques exceptions ici et là, et en première ligne le travail d'information étonnant de «L'Impartial» sur le secteur horloger).

Les grands quotidiens tentent de trouver aujourd'hui le salut dans le divertissement: voyages organisés, concours de toutes sortes — voir la maladie du bingo. Jusqu'à en oublier leur mission première, informer, simplement. La campagne publicitaire en cours (Publicitas et ses clients) qui met en évidence le rôle irremplaçable des «Julie» ne suffit pas à combler notre besoin d'informations.

COHÉRENCE

Bex, ses mines de sel, sa station d'épuration

Bex était jusqu'à présent une commune heureuse: elle abrite des mines de sel qu'on exploite et qu'on peut même visiter, des mines de gypse et autres minéraux, bref un sous-sol qui fait saliver la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radio-actifs). Jusqu'ici, Bex n'a pas eu à créer de dépôt de déchets radio-actifs, ni à construire de station d'épuration des eaux (Step). Mais tout cela va changer.

On commencera par la Step: le projet est prêt.

C'est un projet magnifique, à la pointe de la technologie moderne, qui sera livré clefs en main par la société Degrémont pour la modique somme de Fr. 6 800 000.—, les frais d'exploitation, entière-

ment à la charge de la commune, devant s'élever à Fr. 440 000.— par an.

Cette Step consommera beaucoup d'électricité, peut-être 600 000 kWh par année, petit coup de pouce supplémentaire à la construction de centrales nucléaires et, par conséquent, à l'accumulation de déchets radio-actifs pour lesquels il faudra bien créer un dépôt quelque part... à Bex par exemple.

Les projets de Step à Bex, c'est une histoire qu'il vaut la peine de raconter.

Le premier projet est élaboré en 1979, déjà, par le célèbre bureau Polydro, vaillamment soutenu par l'Office cantonal de la protection des eaux. La dimension des installations prévues suppose que les habitants de Bex produisent chacun 1700 litres d'eaux usées par jour. Etonnant: la moyenne suisse est de 400 litres par habitant et par jour, industrie comprise. On s'apprête donc à construire à Bex, à l'intention de quelque 5000 habitants, une

Step qui aurait été, ailleurs, suffisante pour 20 000 habitants...

L'AUTORITÉ ET LES MAUVAIS PLAISANTS

Des citoyens de Bex s'opposent à ce projet: est-il judicieux de voir si grand? et surtout n'est-il pas possible d'utiliser un système ne consommant que peu ou pas d'énergie, comme, par exemple, le système à bassin digesteur anaérobie?

Ces citoyens récalcitrants sont considérés plutôt comme des mauvais plaisants qui mettent en doute la grande compétence des autorités. Argument suprême: avec ces fameux 1700 litres d'eau usée par habitant dont s'enorgueillit la commune, le système par bassin digesteur aurait exigé une surface plus vaste que la parcelle prévue pour la Step (le projet officiel y entre tout juste). Les autorités et les milieux compétents trouvent la solution retenue parfaite et les opposants sont priés d'aller se faire voir ailleurs.